



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 05/2019

Vevey, le 04 mars 2019

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 28 mars 2019**

Réponse à l'interpellation de M. Steven Pilet "E.T. Téléphone Maison".

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité donne les réponses suivantes aux questions de M. Steven Pilet concernant le wi-fi et le fonctionnement de la DSI :

1. Pourquoi le service de l'information s'est-il focalisé sur un seul fournisseur et n'a-t-il pas envisagé un appel d'offres pour la remise en état ou la mise à jour du réseau wi-fi urbain ?

En fait, la Direction des systèmes d'information (DSI) ne s'était pas focalisée sur un seul fournisseur. Des offres pour rénover une partie du wi-fi et continuer d'exploiter celui-ci avaient été demandées en 2017 à trois fournisseurs actifs dans le domaine des wi-fi publics, les sociétés Swisscom, Wifx et Kyos, notre intégrateur de l'époque. Quand le Conseil communal a rabaissé le budget 2018 du Wi-Fi à fin 2017, rien n'était encore signé à ce stade de la procédure.

En 2018, la Direction a repris le dossier du Wi-Fi et a cherché une solution pour le remettre en service tout en respectant le budget annuel ramené à CHF 22'000.-. L'offre de Wifx, dans la cible, a été actualisée et une offre a alors été également demandée à la société Monzoon spécialiste dans les points d'accès Wi-Fi, notamment pour le domaine hôtelier.

En fin de compte l'offre de la société Wifx était clairement la plus avantageuse financièrement et la seule qui pouvait rentrer dans le budget. C'est donc cette société qui a été retenue pour une remise en service d'un wi-fi public à Vevey, ce qui a été fait vers la fin de l'année 2018.

2. De manière générale, pour tout ce qui a trait à l'informatique, le service procède-t-il à des appels d'offres ?

Oui, bien sûr selon les règles en vigueur dans l'administration cantonale et dans celle communale de Vevey.

Pour information, le cadre financier pour les marchés publics type "services" dans le Canton est le suivant :

- **en dessous de CHF 150'000.-- HT : appel d'offres gré à gré**
- **de CHF 150'000.-- HT à CHF 250'000.-- HT : appels d'offres sur invitation**
- **au-delà de CHF 250'000.-- HT : appel d'offres selon procédure ouverte (tous les prestataires intéressés peuvent y participer) ou sélective avec des règles plus contraignantes (publication dans la FAO et sur le site SIMAP.CH notamment)**

3. Conformément aux bonnes pratiques, ce processus est-il renouvelé ? Par exemple annuellement, pour garantir un ratio prix/qualité de service élevé? Sinon, pour quelles raisons ?

La situation est plus compliquée que cela. Dans de nombreux domaines, la DSI a des équipements qui sont sous contrats de maintenance pour plusieurs années (les baies de stockage et les serveurs par exemple ont été achetés avec une maintenance de 5 ans afin de disposer des meilleurs prix : les coûts de maintenances des équipements physiques "explorent" autrement souvent au bout de la 3^{ème} année). Il serait ainsi très coûteux de changer un équipement en cours de contrat et de devoir racheter et un nouvel appareil et la maintenance de celui-ci.

Les équipements et logiciels sont donc généralement mis en place pour une période de 5 ans. Ces 5 ans correspondent aussi à la période usuelle pendant laquelle financièrement on amortit les investissements. Certaines solutions, comme l'application de gestion communale, qui permet de gérer la comptabilité, les budgets, l'établissement des factures débiteurs, le paiement des factures créanciers et la gestion des habitants, ont encore des durées d'exploitation bien plus longues. Comme ces logiciels demandent un énorme travail de mise en place, de configuration et de formation des utilisateurs pour fonctionner à satisfaction, il n'est évidemment pas question de songer à les remplacer, sauf en cas de réelle nécessité. Les applications Gefi/G2i ont été ainsi exploitées près de 20 ans à Vevey avant d'être remplacées en 2018.

Lors des remplacements des solutions, aux termes des contrats, la DSI procède bien sûr à des appels d'offres selon les règles régissant ceux-ci et en fonction des montants concernés.

4. Si oui, en vue d'éviter des frais de déplacement éminemment élevés quand on parle de spécialistes informatiques, un appel d'offres à des entreprises locales a-t-il eu lieu ?

Le critère de proximité fait toujours partie de la grille d'analyse de la DSI, ce qui est possible dans certains cas (mais par exemple pas pour les marchés publics selon la procédure ouverte où tout prestataire intéressé et ayant lu l'annonce peut participer et où un critère de discrimination sur la base de la localisation de l'entreprise ne serait pas admis). Il convient également de mettre en regard le fait que ce sont avant tout les compétences des intervenants qui sont critiques et les frais de déplacement ne représentent en réalité qu'une très petite part des coûts des projets. Ils se limitent en général à une centaine de francs par jour, alors qu'une journée de travail d'un spécialiste tourne entre CHF 1'400.- et CHF 2'000.- TTC.

5. Quelle est sa grille d'évaluation pour déterminer ses fournisseurs ?

Les critères d'évaluation pour choisir les fournisseurs et évaluer leurs offres vont évidemment varier selon les domaines concernés et il n'y a pas de système immuable. Disons simplement que outre les qualités des équipements ou des logiciels proposés, ce sont principalement les références des sociétés et le niveau d'expertise de ses collaborateurs dans le domaine concerné qui sont les points principaux pour la DSI dans le choix des fournisseurs.

6. Une synergie avec d'éventuelles bornes wi-fi provisoires qui seraient mises en place par la Fête des Vignerons est-elle envisageable, majorant le prix d'installations provisoires pour en faire du définitif ?

La taille d'une manifestation comme la Fête des Vignerons, qui attirera journallement des dizaines de milliers de visiteurs dans la Ville et sur la Place du Marché, exigera la mise en place d'installations wi-fi temporaires à même d'alimenter une telle masse d'utilisateurs potentiels. Ces équipements et les liaisons nécessaires seront assurément mises en place, à la demande des organisateurs de la Fête, par un prestataire habitué et capable de couvrir de tels événements, qui viendra avec son matériel existant. Ces équipements ne seront ainsi assurément pas achetés et repartiront à la fin de la manifestation.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 4 mars 2019.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter